

CONCOURS « PRIX GOLDEN KEYS »

4^e édition - session 2021

Le Conservatoire de la Ville de Luxembourg organise le Concours « Prix Golden Keys ». Le Concours, ouvert aux pianistes âgés de 7 à 15 ans, est destiné à mettre en valeur des jeunes talents inscrits dans les classes de piano des conservatoires et écoles de musique des villes du Quattropole : Luxembourg, Metz, Sarrebrück, Trêves.

DÉROULEMENT DU CONCOURS PRIX GOLDEN KEYS

1° La remise du dossier qui comprendra obligatoirement :

- le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- un Curriculum Vitae ainsi qu'une copie du dernier Diplôme/Certificat obtenu.
- une proposition de programme.
- une photo récente du candidat.
- une autorisation parentale de participation au concours.

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription fixée au 12 février 2021.

Dossier à remettre au chef de la section des instruments à clavier du Conservatoire de la Ville de Luxembourg : Professeur Nicolas Marzinotto.

2° Le Concours :

Le concours aura lieu le **dimanche 28 mars 2021** au Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

Il sera subdivisé en 3 catégories d'âge :

- A. de 7 à 9 ans;**
- B. de 10 à 12 ans;**
- C. de 13 à 15 ans.**

Les candidats présentent un programme au choix d'une durée de :

- **Catégorie A : de 2 à 4 minutes;**
- **Catégorie B : de 4 à 6 minutes;**
- **Catégorie C : de 6 à 10 minutes.**

En principe tous les candidats qui remplissent les conditions pourront participer au concours. Dans le cas d'inscriptions très nombreuses, une audition par vidéo sera organisée préalablement au concours. Le programme de l'audition par vidéo est identique au programme du concours. Si la durée du programme proposé par le candidat est susceptible d'excéder la durée prévue par ce règlement, un programme abrégé pourra lui être imposé par le Jury.

Le Jury sera constitué de pianistes et de professeurs de piano de renommée internationale. À l'issue de cette épreuve, le Jury désignera un lauréat par catégorie.

DOTATION DU CONCOURS « PRIX GOLDEN KEYS »

Dans chaque catégorie le jury désignera un premier prix, un deuxième prix et un troisième prix. Chaque prix est récompensé :

- Premier prix : 150€
- Deuxième prix : 100€
- Troisième Prix : 50€

Pour chaque catégorie le jury pourra décerner en plus d'un premier prix, un prix d'Excellence, offrant au lauréat la possibilité de jouer une œuvre avec orchestre avec un des ensembles du CVL lors de l'année scolaire 2021/2022.

L'association « Piano Kids » décernera des Prix d'encouragements d'une valeur totale de 120€.

RÈGLEMENT CONCOURS « PRIX GOLDEN KEYS »

PRÉAMBULE

Le Conservatoire de la Ville de Luxembourg, organise à titre gratuit un concours pour jeunes pianistes.

ARTICLE 1: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Une autorisation parentale devra être jointe au dossier d'inscription.
L'Organisateur se décharge de toute responsabilité quant à la sécurité du mineur.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Adresse :

Professeur Nicolas Marzinotto, chef de section des instruments à clavier.
Conservatoire de la Ville de Luxembourg.
Concours Prix Golden Keys
33, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Liste des documents à joindre au bulletin d'inscription :

- Une Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Un Curriculum Vitae axé sur la formation musicale ;
- Une copie du dernier Diplôme (Certificat équivalent) ;
- Une proposition de programme complet ;
- Une photo récente du candidat (format [9]x[13] cm min. 300 dpi) ; et
- L'autorisation parentale de participation au concours signée.

Le concours est intitulé « Prix Golden Keys ». Il aura lieu le 28 mars 2021 au Conservatoire de la Ville de Luxembourg et est destiné à la mise en valeur des jeunes talents inscrits dans les classes de piano des conservatoires et écoles de musique des villes du Quattropole : Luxembourg, Metz, Trêves, Sarrebrück.

Le Prix Golden Keys est ouvert aux élèves de toutes nationalités, âgés entre 7 et 15 ans inclus au jour du concours, soit le 28 mars 2021 et inscrits dans une classe de piano des conservatoires et écoles de musique des villes du Quattropole.

Les candidats devront impérativement être accompagnés d'un représentant légal lors des épreuves. Le mineur sera sous l'entière responsabilité de cet adulte.

À partir du 10 janvier 2021, les dossiers d'inscription pourront être envoyés. Les candidats sont tenus de le retourner dûment rempli et accompagné des documents à joindre pour le 12 février 2021 au plus tard au chef de la section des instruments à clavier.

En principe tous les candidats qui remplissent les conditions pourront participer au concours.

Dans le cas d'inscriptions très nombreuses, une audition par vidéo sera organisée préalablement au concours. Le programme de l'audition par vidéo est identique au programme du concours.

Tout dossier incomplet ou reçu tardivement ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 3 : LE JURY

Le concours sera placé sous la responsabilité d'un Jury composé de plusieurs pianistes de renommée internationale, désignés par le Conservatoire de la Ville de Luxembourg (le « Jury »).

Les parents ou alliés d'un candidat jusqu'au 3^e degré de parenté inclus, ainsi que les personnes ayant dispensé plus de 10 cours au profit d'un ou de plusieurs des candidats présélectionnés, ne pourront voter pour ce candidat. Une liste des candidats présélectionnés sera fournie à tous les membres du Jury à des fins de vérification. Un membre du Jury qui s'aperçoit qu'il/elle est apparenté(e) jusqu'au 3^e degré inclus à un des candidats et/ou qu'il/elle lui a donné plus de 10 cours, devra en informer la direction du CVL sans délai.

Celle-ci décidera s'il y a lieu de procéder au remplacement de ce membre du Jury.

Le Jury sera présidé par un représentant du Conservatoire de Luxembourg. Le président du Jury dirigera les délibérations.

Les décisions du Jury se prendront conformément à un règlement interne dont chaque candidat pourra, sur demande, prendre connaissance. Le Jury est indépendant et souverain dans ses décisions. Celles-ci sont sans appel et irrévocables. Les délibérations et votes du Jury sont confidentiels et les membres du Jury s'abstiendront d'en divulguer le contenu aussi bien pendant qu'après les épreuves.

Pendant la durée des épreuves, les membres du Jury s'abstiendront de tout contact direct ou indirect avec les candidats.

Le Jury a le droit discrétionnaire d'interrompre les candidats pendant les épreuves (p.ex. en cas de dépassement du temps imparti, d'insuffisance du niveau,...).

ARTICLE 4 : LE CONCOURS

Le concours sera subdivisé en 3 catégories d'âge :

- A. de 7 à 9 ans;**
- B. de 10 à 12 ans;**
- B. de 13 à 15 ans.**

Les candidats devront y présenter un programme au choix d'une durée

- **Catégorie A : de 2 à 4 minutes;**
- **Catégorie B : de 4 à 6 minutes;**
- **Catégorie C : de 6 à 10 minutes.**

Le programme du candidat est à préciser dans le dossier d'inscription.

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par tirage au sort.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à participer à l'audition publique qui aura lieu le 28 mars 2021, au Conservatoire de la ville de Luxembourg et qui sera ouverte au public (l'« Audition Publique »).

Si la durée du programme proposé dans le dossier d'inscription est susceptible d'excéder la durée maximale prévue, le Jury pourra imposer un programme abrégé au candidat.

À l'issue de cette épreuve, le Jury se retirera pour délibérer et désignera les lauréats des différentes catégories.

Tous les candidats devront être présents au moment de la proclamation des résultats et de la remise des prix subséquente. Tout candidat absent lors de la proclamation des résultats et/ou lors de la remise des prix sera automatiquement déchu du prix qui a été attribué.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE, ENREGISTREMENT ET UTILISATION DES ENREGISTREMENTS

Les candidats acceptent d'être interviewés, photographiés et enregistrés tout au long des épreuves. Les candidats acceptent encore que les informations fournies dans le dossier d'inscription soient publiées par l'Organisateur, notamment sur le site internet www.conservatoire.lu ou sur la page Facebook du CVL.

Les images et interprétations des candidats pourront être utilisées par l'Organisateur sans autorisation préalable et sans aucune contrepartie financière.

Les candidats cèdent au CVL le droit d'enregistrer, fixer, reproduire ou faire reproduire leurs prestations sur quelque support que ce soit, et de les diffuser par tout moyen télévisé ou radiophonique, y compris par diffusion internet, réseau câblé, hertzien ou autre, en direct ou en différé, au Luxembourg ou à l'étranger. La cession vaut pour les prestations des candidats lors du concours ainsi que des concerts des lauréats du Prix Golden Keys organisés par le CVL, et ce pendant une durée de 99 ans à compter des prestations respectives.

ARTICLE 6 : DOTATION

1. Dans chaque catégorie le jury désignera un premier prix, un deuxième prix et un troisième prix. En plus d'un premier prix, le jury pourra décerner un prix d'Excellence, offrant au lauréat la possibilité de jouer une œuvre avec orchestre avec un des ensembles du CVL lors de l'année scolaire 2021/2022.

2. Les œuvres à jouer avec orchestre lors de l'année scolaire 2021/2022 sont à déterminer avec la direction du CVL.

3. L'association « Piano Kids » décernera des Prix d'encouragements d'une valeur totale de 120€.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

Les candidats s'engagent à effectivement participer aux épreuves auxquels ils se qualifieront et, en cas d'attribution d'un prix de se produire avec un des ensembles du CVL lors de l'année scolaire suivante avec le répertoire proposé.

Le candidat déclare qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile qu'il s'engage à communiquer au Conservatoire sur simple demande.

Les informations fournies par le candidat doivent être sincères, loyales, complètes et exactes. L'Organisateur se réserve le droit d'en vérifier la véracité et de disqualifier tout candidat dont le dossier d'inscription s'avérerait contenir des informations inexactes, incomplètes ou trompeuses.

Le candidat s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. Le candidat doit respect aux autres candidats, au Jury ainsi qu'aux spectateurs, et veillera à se comporter de manière exemplaire. Tout comportement irrespectueux, susceptible de troubler le bon déroulement du concours, frauduleux, menaçant, violent ou autrement inadapté sera sanctionné par le Jury par l'élimination du candidat et, le cas échéant, par la déchéance du prix et de la dotation lui attribué.

Une tenue correcte est exigée lors du concours.

Lors du concours, les candidats devront être munis d'une pièce d'identité, et les candidats mineurs devront être accompagnés par un représentant légal.

L'Organisateur décline toute responsabilité en rapport avec d'éventuels préjudices subis par le candidat à l'occasion du concours ou au cours des déplacements en vue de la participation au concours.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute violation du présent règlement pourra donner lieu à l'élimination du candidat par le Jury.

Dans l'hypothèse où le Jury constaterait de graves dysfonctionnements et / ou l'emploi de manœuvres frauduleuses, celui - ci peut décider d'invalider et / ou d'annuler tout ou partie du concours, des participations au concours et / ou l'attribution de tout ou partie des dotations.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS / MODIFICATION DU CONCOURS

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les modalités du concours ainsi que le présent règlement sans préavis et sans devoir en donner les motifs.

Le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation en cas d'annulation ou de modification du concours ou du présent règlement.

ARTICLE 9 : TRIBUNAUX COMPÉTENTS ET LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit luxembourgeois.

ARTICLE 10 : DÉPOT DU RÈGLEMENT

Tous différends auxquels le présent règlement et ses suites pourraient donner lieu, notamment en ce qui concerne sa validité, son interprétation, son exécution, inexécution ou sa résiliation relèveront de la compétence exclusive des Cour et Tribunaux de Luxembourg-Ville.

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

agissant en qualité de père mère tuteur légal (cocher la case pertinente)

Adresse :

Téléphone :

E - mail :

détenteur /détentrices de l'autorité parentale sur la personne de :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Âge :

(ci - dessous, le « Mineur »)

- déclare accepter au nom et pour compte du Mineur les dispositions du Règlement Concours ;
- autorise le Conservatoire, conformément au règlement précité à diffuser l'image et le nom du Mineur ;
- déclare que le Mineur sera sous mon entière responsabilité pendant toute la durée du concours ;
- déclare que les informations mentionnées ci - dessus sont exactes et complètes ; et
- autorise le Mineur à participer au concours intitulé :

Lieu et date :

Concours Prix Golden Keys organisé par le Conservatoire de la Ville de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Lieu et date

Signature

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Élève de la classe du titulaire :

Adresse :

E-mail :

Tél :

Programme musical :

Par sa signature, le candidat déclare avoir pris connaissance du Règlement du Concours et l'accepter sans réserves.

Le candidat donne son accord irrévocable à être interviewé, photographié et enregistré pendant les épreuves. Les images et interprétations du candidat pourront être utilisées par l'Organisateur sans autorisation préalable et sans aucune contrepartie financière.

Le candidat cède au Conservatoire de la Ville de Luxembourg le droit d'enregistrer, fixer, reproduire ou faire reproduire ses prestations sur quelque support que ce soit, et de les diffuser par tout moyen télévisé ou radiophonique, y compris par diffusion internet, réseau câblé, hertzien ou autre, en direct ou en différé, au Luxembourg et à l'étranger. La cession vaut pour les prestations du candidat lors du concours ainsi que, le cas échéant, des concerts subséquents dans le cadre des manifestations du Conservatoire de la Ville de Luxembourg et ce pendant une durée de 99 ans à compter des prestations respectives.

Lieu et date

Signature du candidat

Signature du représentant légal

Le bulletin, l'autorisation parentale ainsi que les documents précités sont à retourner au chef de la section des instruments à clavier pour le 12 février 2021 au plus tard.

Professeur Nicolas Marzinotto, chef de la section des instruments à clavier.
Conservatoire de la Ville de Luxembourg.
Prix Golden Keys
33, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Documents à joindre :

- photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- une photo - portrait - récente du candidat (format [9]x[13] cm) ;
- un Curriculum Vitae axé sur la formation musicale ;
- une copie du dernier Diplôme (Certificat équivalent) auprès du Conservatoire de la Ville de Luxembourg ;
- une proposition de programme complet ; et
- autorisation parentale de participation au concours dûment signée.